

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
D'EURE ET LOIR  
ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES  
**COMMUNE**  
**D'AUNEAU-**  
**BLEURY-SAINT-**  
**SYMPHORIEN**



Envoyé en préfecture le 29/01/2021  
Reçu en préfecture le 29/01/2021  
Affiché le 29/01/2021  
ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 JANVIER 2021

Date de convocation : <b>20/01/2021</b>	L'an deux mille vingt-et-un Le mardi vingt-six janvier à dix-neuf heures sept minutes				
Date d'affichage : <b>29/01/2021</b>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au foyer culturel en séance à huis-clos sous la présidence de Jean-Luc DUCERF en qualité de maire				
NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Absents
	33	25	2	27	6

## DELIBERATION N° 21/004

### ÉTAIENT PRESENTS : (25)

Jean-Pierre **ALCIERI**  
Catherine **AUBIJOUX**  
Sylviane **BOENS**  
Christiane **CHEVALLIER**  
Yoann **DEBOUCHAUD**  
Dominique **DESHAYES**  
Joseph **DIAZ**

Amandine **DUBAND**  
Jean-Luc **DUCERF**  
Benjamin **DUROSAU**  
Bruno **EQUILLE**  
André **FRANCIGNY**  
Joël **GEOFFROY**

Frédéric **GRIZARD**  
Fabienne **HARDY-HOUDAS**  
Stéphane **HOUDAS**  
Claudine **JIMENEZ**  
Stéphane **LEMOINE**  
Dominique **LETOUZE**

Steeve **LOCHET**  
Olivier **MARTINEZ**  
Rodolphe **PERROQUIN**  
Frédéric **ROBIN**  
Christelle **TOUSSAINT**  
Robert **TROUILLET**

### ABSENTS AYANT DONNE UN POUVOIR : (2)

Youssef **AFOUADAS** a donné pouvoir à Jean-Luc **DUCERF**  
Sylvie **ROLAND** a donné pouvoir à Rodolphe **PERROQUIN**

### ABSENTS N'AYANT PAS DONNE DE POUVOIR : (6)

Gilberte **BLUM** Patrick **DUBOIS** Florence **LE HYARIC**  
Cécile **DAUZATS** Marie-Anne **HAUVILLE** Nicole **MAKLINE**

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Amandine **DUBAND** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

## MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE :

Du fait, de la démission de deux conseillères municipales, Mmes MARTIN Patricia et DUFRENE Valérie et de leur remplacement de celles-ci par, respectivement, MM Steeve LOCHET et Olivier MARTINEZ, il convient de soumettre au vote des élus la recomposition des dix commissions afin de les intégrer.

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier certaines questions soumises au conseil municipal.

*Article L2121-21 modifié par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 99. : « Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents.*

*Il est voté au scrutin secret :*

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;*
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. »*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, ou le vice-président.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Conseil Municipal a décidé de créer 10 (dix) commissions permanentes pour la durée du présent mandat municipal, auxquelles pourront éventuellement s'ajouter des commissions temporaires.

La présente délibération a pour objet de redéfinir la composition des différentes commissions.

Monsieur le Maire indique le nombre de postes réservés aux différentes listes :

- Liste « L'engagement d'être avec vous » : 12
- Liste « Nouveau Cap pour notre Commune » : 2
- Liste « Ensemble pour agir » : 1

Néanmoins, il est convenu que le nombre de postes réservés aux différentes listes peut fluctuer dans la limite de vingt membres par commission.

M. le Maire propose un vote à main levée ce qui est adopté à l'unanimité.

***Après en avoir délibéré et avoir voté à main levée, à l'unanimité,***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu *Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-22 et suivants ;*
- Vu *la délibération n°20/050 du 4/07/2020 portant création des commissions communales ;*
- Vu *les délibérations n°20/059 à 20/068 du 10/07/2020 portant désignation des membres des commissions communales ;*

**Article 1 : Approuve** la composition des dix commissions communales telles que présentées ci-après :

**COMMISSION URBANISME :**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

ALCIERI Jean-Pierre  
BOENS Sylviane  
DUROSAU Benjamin  
EQUILLE Bruno  
HAUVILLE Marie-Anne  
HARDY-HOUDAS Fabienne  
HOUDAS Stéphane  
LE HYARIC Florence  
PERROQUIN Rodolphe  
ROLAND Sylvie  
TROUILLET Robert  
ROBIN Frédéric

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>*

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

LETOUZE Dominique  
LEMOINE Stéphane

AUBIJOUX Catherine présente 2 candidats de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

AUBIJOUX Catherine  
LOCHET Steeve

#### **COMMISSION FINANCES / ECONOMIE LOCALE :**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

DAUZATS Cécile  
BOENS Sylviane  
JIMENEZ Claudine  
DUBOIS Patrick  
HAUVILLE Marie-Anne  
LE HYARIC Florence  
AFOUADAS Youssef  
DIAZ Joseph  
ROUGEOT Amandine  
HARDY-HOUVAS Fabienne  
MAKLINE Nicole  
ROBIN Frédéric

Stéphane LEMOINE présente 3 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

DUBOUCHAUD Yoann  
LEMOINE Stéphane  
LETOUZE Dominique

Catherine AUBIJOUX présente 2 candidats de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

AUBIJOUX Catherine  
FRANCIGNY André

#### **COMMISSION RESSOURCES HUMAINES**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

DAUZATS Cécile  
BOENS Sylviane  
HOUDAS Stéphane  
AFOUADAS Youssef  
ROUGEOT Amandine  
EQUILLE Bruno  
GRIZARD Frédéric  
MAKLINE Nicole

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

LETOUZE Dominique  
TOUSSAINT Christelle

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>*

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

AUBIJOUX Catherine

#### **COMMISSION SECURITE/MOBILITE**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

AFOUADAS Youssef  
ALCIERI Jean-Pierre  
BOENS Sylviane  
DAUZATS Cécile  
EQUILLE Bruno  
HAUVILLE Marie-Anne  
HARDY-HOUDAS Fabienne  
PERROQUIN Rodolphe  
TROUILLET Robert  
ROUGEOT Amandine

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

LETOUZE Dominique  
GEOFFROY Joël

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

FRANCIGNY André

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

ALCIERI Jean-Pierre  
DAUZATS Cécile  
BOENS Sylviane  
DUROSAU Benjamin  
HOUDAS Stéphane  
JIMENEZ Claudine  
CHEVALLIER Chrystiane  
DUBOIS Patrick  
HAUVILLE Marie-Anne  
LE HYARIC Florence  
PERROQUIN Rodolphe

Envoyé en préfecture le 29/01/2021  
Reçu en préfecture le 29/01/2021  
Affiché le   
ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE

Stéphane LEMOINE présente 3 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

BLUM Gilberte  
LETOUZE Dominique  
TOUSSAINT Christelle

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission : Catherine AUBIJOUX

#### **COMMISSION TRAVAUX/PATRIMOINE**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>*

ALCIERI Jean-Pierre  
AFOUADAS Youssef  
DAUZATS Cécile  
BOENS Sylviane  
DIAZ Joseph  
DUBOIS Patrick  
EQUILLE Bruno  
HARDY-HOUDAS Fabienne  
HAUVILLE Marie-Anne  
LE HYARIC Florence  
MARTINEZ Olivier  
TROUILLET Robert

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE

Stéphane LEMOINE présente 3 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

GEOFFROY Joël  
LEMOINE Stéphane  
LETOUZE Dominique

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission : Catherine AUBIJOUX

#### **COMMISSION SCOLAIRE/JEUNESSE**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission

ROLAND Sylvie  
BOENS Sylviane  
CHEVALLIER Chrystiane  
DAUZATS Cécile  
DESHAYES Dominique  
DIAZ Joseph  
JIMENEZ Claudine  
PERROQUIN Rodolphe  
ROBIN Frédéric  
TROUILLET Robert

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

Yoann DEBOUCHAUX  
Stéphane LEMOINE

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

AUBIJOUX Catherine

#### **COMMISSION SANTE – LOGEMENT - COHESION SOCIALE**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

DAUZATS Cécile  
AFOUADAS Youssef  
BOENS Sylviane  
CHEVALLIER Chrystiane  
ROUGEOT Amandine  
DESHAYES Dominique  
DUBOIS Patrick

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>*

MAKLINE Nicole  
JIMENEZ Claudine  
PERROQUIN Rodolphe  
TROUILLET Robert

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

Christelle TOUSSAINT  
Gilberte BLUM

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

AUBIJOUX Catherine

#### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE - SPORTS**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

DAUZATS Cécile  
AFOUADAS Youssef  
BOENS Sylviane  
CHEVALLIER Chrystiane  
DESHAYES Dominique  
DUBOIS Patrick  
TROUILLET Robert  
ROLAND Sylvie  
GRIZARD Frédéric  
HOUDAS Stéphane  
DUROSAU Benjamin  
DIAZ Joseph

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

GEOFFROY Joël  
DEBOUCHAUD Yoann

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

FRANCIGNY André

#### **COMMISSION CULTURE - EVENEMENTIEL - TOURISME**

Jean-Luc DUCERF présente une (1) liste complète de candidats de la liste « L'engagement d'être avec vous » qui souhaitent être membres de la commission :

DUROSAU Benjamin  
DAUZATS Cécile  
BOENS Sylviane  
CHEVALLIER Chrystiane  
DESHAYES Dominique  
DUBOIS Patrick  
HARDY-HOUDAS Fabienne  
LE HYARIC Florence  
JIMENEZ Claudine  
PERROQUIN Rodolphe  
ROLAND Sylvie

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le



ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déferée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>

Stéphane LEMOINE présente 2 candidats de la liste « Nouveau Cap pour notre Commune » qui souhaitent être membres de la commission :

Christelle TOUSSAINT

Gilberte BLUM

Catherine AUBIJOUX présente 1 candidat de la liste « Ensemble pour agir » qui souhaite être membre de la commission :

FRANCIGNY André

**Article 2 : Dit** que le maire est président de droit des dites commissions.

**Article 3 : Charge** M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Jean-Luc DUCERF

Maire d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien



Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. **Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télerecours citoyens" accessible par le site Internet : <http://www.telerecours.fr>**

Envoyé en préfecture le 29/01/2021

Reçu en préfecture le 29/01/2021

Affiché le

 SLOV

ID : 028-200056463-20210126-21\_004-DE